



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 901-26

AVIS est donné par le soussigné que le règlement n° 901-26 intitulé : *Règlement modifiant le règlement de zonage n° 901 de manière à ajouter certaines dispositions relatives à l'abattage d'arbres, à l'abattage des frênes et à ajouter une nouvelle grille des spécifications pour la zone P-319 et à apporter des corrections relatives aux renvois de la grille de la zone I-412* a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 10 septembre 2019 et qu'il est entré en vigueur le 30 septembre 2019, soit à la date de délivrance du certificat de conformité par la MRC de Roussillon.

Ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 50, rue Sainte-Thérèse, Delson, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Donné à Delson, ce 7 octobre 2019.

Antoine Banville
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier